

BANK

TRAITEMENT PRÉVENTIF ET CURATIF

Insecticide contenant 6 g/L de deltaméthrine et 54 g/L de pipéronyl butoxyde, assure la protection préventive et curative des grains et des légumineuses stockés contre les ravageurs en agissant par contact et ingestion.

Culture	Cible	Dose max. d'emploi
Céréales (uniquement avoine, blé, orge, seigle, sarrasin, riz, maïs, millet, sorgho) Traitement des produits récoltés	Ravageurs des denrées stockées (charançons, triboliums, capucins, silvains, alucites, Ephestia...)	8,4 L / 100 tonnes de grains
Graines protéagineuses sur féverole, Pois Traitement des produits récoltés	Ravageurs divers	8,4 L / 100 tonnes de grains (curatif)
Haricots, Légumineuses potagères (sèches) sur lentilles Traitement des produits récoltés	Coléoptères phytophages	4,2 L / 100 tonnes de grains (préventif)

Composition : 6 g/L (0,68 % (m/m)) de deltaméthrine et 54 g/L (6,1 % (m/m)) de pipéronyl butoxyde.

Formulation : Liquide prêt à l'emploi pour application à ultrabas volume (UL).

AMM n°2210009 du 8 janvier 2021 (SHARDA CROP-CHEM ESPAÑA S.L.).

Dose homologuée : 4,2 à 8,4 L / 100 tonnes de grains.

Nombre maximal d'application par an : 1

Délai de rentrée : 8 heures.

Les Limites Maximales de Résidus (LMR) sont consultables à l'adresse suivante :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Mode d'action :

Contact et ingestion sur de nombreux insectes.

Légère action systémique.

Utilisation :

Efficacité : Agit à l'extérieur du grain.

Curatif : Élimine 100 % des insectes adultes présents **en 24 à 48 heures**.

Préventif : Détruit les formes cachées au fur et à mesure de l'émergence du grain et évite les recontaminations.

Durée de protection : Jusqu'à 12 mois à pleine dose.

Doses d'emploi et durée de protection :

Rémanence	Dose de BANK	Dose de Deltaméthrine
6 à 9 mois	4,2 L / 100 T	N/2 = 0,25 mg/kg
9 à 10 mois	6 L / 100 T	0,36 mg/kg
12 mois	8,4 L / 100 T	N = 0,50 mg/kg

1 traitement par campagne suffit

Application :

Nébulisation : Emplacement de la buse primordial pour assurer une bonne qualité d'application et une efficacité optimale (au point de chute du grain : pied ou tête d'élevateur).

Ne pas appliquer plus d'un traitement par lot de grains stockés avec un produit à base de deltaméthrine.

Aucun délai avant mise sur le marché.

Spectre d'utilisations :

Céréales et légumineuses post-récolte : Céréales (uniquement avoine, blé, orge, seigle, sarrasin, riz, maïs, millet, sorgho). Féverole, Haricots, Lentilles, Pois.

Conditionnements :

Fût de 200 L **BANK 2*** - Conteneur de 1 000 L **BANK 3** - Vrac **BANK 4** (> 10 000 L)

SOJAM : 2, Mail des Cerclades - CS 20808 Cergy - 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX - Tél. 01 34 02 46 60 - Fax 01 30 37 15 90
S.A.S. au capital de 5 180 100 € - R.C. Pontoise 2011 B 02551 - SIRET 533 577 490 00014 - Code NAF 4675Z - T.V.A. FR 70 533 577 490
Numéro d'agrément distribution produits phytopharmaceutiques professionnels : IF01739



* **ADIVALOR**

BANK

Spectre d'efficacité :

Famille de nuisible	Insectes nuisibles	Noms latins
Coléoptères	Capucin des grains Charançons Ver denté des grains (Silvain) Tribolium	<i>Rhizopertha dominica</i> <i>Sitophilus granarius</i> , <i>Sitophilus spp.</i> <i>Oryzaephilus surinamensis</i> <i>Tribolium sp.</i>
Lépidoptères	Bruche du haricot Vrillette du pain Teigne de la farine (Ephestia) Alucite Teigne des grains	<i>Acanthoscelides obtectus</i> <i>Stegobium paniceum</i> <i>Ephestia kuehniella</i> <i>Sitotroga cerealella</i> <i>Tinea granella</i>

Sécurité du consommateur :

Dose Journalière Admissible (DJA)	Limite Maximale de Résidus (LMR) sur céréales
0,01 mg/kg pc/jour	Orge, sarrasin, millet, maïs, avoine, seigle, sorgho : 2 mg/kg Blé, riz, pois, lentille : 1 mg/kg Haricot : 0,6 mg/kg

Teneur en résidus sécurisante pour les industries de transformation et les consommateurs.

Précautions d'emploi :



ATTENTION

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation en vigueur ou dans une installation d'élimination des déchets agréée. SPI1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Le produit contenant de la deltaméthrine, susceptible de provoquer des paresthésies, éviter le contact avec la peau.

Équipements de protection individuelle : L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation. Pour l'opérateur, porter :

- Pendant la connexion du fût au brumisateur : des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 lors de la manipulation du générateur de fumée ; un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ; des protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387).
- Pendant l'application : Le produit est un liquide à très faible volume destiné à être brumisé dans une salle close, il n'y a pas d'exposition par voie cutanée de l'opérateur. En cas d'accident, de dysfonctionnement ou d'ajustement du tuyau au brumisateur : porter un appareil de protection respiratoire autonome certifié NF EN 137 et des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique.
- Pendant la déconnexion du fût au brumisateur et le nettoyage du matériel : des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; des protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387).

Pour protéger les travailleurs qui seraient amenés à pénétrer dans la pièce de stockage pour des tâches d'inspection, de travail en maintenance ou de déstockage de denrées, porter un appareil de protection respiratoire autonome certifié NF EN 137.

Stockage : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'abri du gel.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Pour les usages autorisés, doses, conditions, restrictions et mises en garde, se référer à l'étiquette. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. FDS consultable sur www.quickfds.fr